

Indemnisation d'epave par l'assureur

Par **chaber**, le **30/09/2008** à **19:52**

Bonjour

Monsieur X achète une voiture de ses deniers personnels comptant. La carte grise est au nom de Monsieur X et Madame Y, non mariés, ni pacsés, ni déclarés concubins

L'assurance est au nom de Madame Y, monsieur X n'ayant pas de permis.

Ce jour le véhicule est mis en épave suite accident important du 15/09.

L'acte de cession à l'assureur ou au casseur doit-il être signé des deux.

A qui est versée l'indemnité de l'assureur, sachant que Mr X et Mme Y sont séparés depuis 3 jours: 50% chacun, 100% à Monsieur X qui a la preuve du paiement, ou 100% à madame Y l'assurée.

Merci de vos lumières pour intervenir auprès de la Compagnie d'assurances.

Par **Katharina**, le **30/09/2008** à **20:04**

Bonjour,

<http://forum.juristudiant.com/viewtopic.php?t=11>

Voir l'article 7, il vous aidera fortement.

Par **Murphys**, le **30/09/2008** à **20:08**

Est-tu sûre qu'il s'agit d'un devoir d'étudiant?  Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **30/09/2008** à **20:12**

Pour moi ça y ressemble oui, je ne pense pas qu'un particulier dirait qu'il n'est ni pacsé ni marié ni déclaré concubin et qu'il s'amuserait à dire monsieur X et madame Y. Mais plutôt qu'il dirait ma copine ou ma compagne... sans pour autant citer de nom.

Par **Olivier**, le **01/10/2008** à **00:28**

de toute façon juristudiant est un forum d'entraide étudiante et n'a pas vocation comme disait un ancien premier ministre à accueillir toute la misère du monde. Donc soit c'est un devoir et dans ce cas on attend des pistes de réflexion, soit c'est une demande de conseil juridique à titre privé et dans ce cas d'une part je trouve que le message est extrêmement bref et qu'on se fait prendre pour des vaches à lait (enfin à conseil juridique gratos...).

Donc dans tous les cas l'intervention de Kath est méritée et elle gagne une image à venir

retirer au bureau de l'asso; Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **01/10/2008** à **08:57**

Bonjour,

[quote="Katharina":29y0edo6]Pour moi ça y ressemble oui, je ne pense pas qu'un particulier dirait qu'il n'est ni pacsé ni marié ni déclaré concubin et qu'il s'amuserait à dire monsieur X et madame Y. Mais plutôt qu'il dirait ma copine ou ma compagne... sans pour autant citer de nom.[/quote:29y0edo6]

Sauf qu'à 62 ans déclarés, on peut avoir un doute.

Et puis, je ne vois pas clairement où est le problème juridique.

Les conditions générales du contrat mentionnent généralement clairement qui du titulaire du contrat ou du propriétaire du véhicule doit bénéficier de l'indemnisation. Normalement, c'est le propriétaire (désigné sur la facture du véhicule comme celui qui a payé l'achat).

Généralement, les assureurs ne "se cassent pas la nénette" et indemnisent, à tort, le titulaire du contrat parce que c'est non moins généralement le même. Cas et coup classique...

Par **Katharina**, le **01/10/2008** à **10:37**

Quand je me suis inscrite sur le forum j'avais mis une fausse date de naissance en ne sachant pas trop où je tombais, donc 62 ans qui habite dans le 62 peut très bien être une fausse identité.

De nombreux étudiants essaient de déguiser leurs cas pratique pour qu'on leur donne la réponse sans qu'ils se foulent à chercher, on avait justement eu ce genre de cas il y a un moment, où la personne disait sur notre forum que son père était mort et sur net iris que

c'était sa mère qui était décédée Image not found or type unknown

:))

Merci Olivier Image not found or type unknown Je prend le premier train pour la chercher.

Par **Camille**, le **01/10/2008** à **16:58**

Bonjour,

[quote="Katharina":19ml02ph]

on avait justement eu ce genre de cas il y a un moment, où la personne disait sur notre forum

que son père était mort et sur net iris que c'était sa mère qui était décédée Image not found or type unknown

[/quote:19ml02ph]

:))

Elle était peut-être schizophrène... Image not found or type unknown

Par **amphi-bien**, le **01/10/2008** à **17:25**

[quote:2x7h9c0a]Elle était peut-être schizophrène[/quote:2x7h9c0a]

ou travestie....

Par **nicomando**, le **02/10/2008** à **09:47**

Ohhhhhhh Kath, alors tu as menti à toute l'association sur ton âge ????!
:shock:

C'est pas bien Image not found or type unknown

bon sinon le mec il va être content des réponses à son post ...

Par **Katharina**, le **02/10/2008** à **20:10**

[quote="nicomando":d7yizej1]Ohhhhhhh Kath alors tu as menti à toute l'association sur ton âge ????! :shock:

C'est pas bien Image not found or type unknown [/quote:d7yizej1]

:wink:

Que au début, j'ai mis mon vrai âge il y a un presque un an Image not found or type unknown

En parlant de ça, il n'a étrangement rien répondu.